

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne : CANADA ET ETATS-UNIS... \$3.00 UNION POSTALE... \$4.00 Edition Hebdomadaire : CANADA... \$1.00 ETATS-UNIS... \$1.50 UNION POSTALE... \$2.00

LE DEVOIR

Rédaction et Administration : 71, RUE SAINT-JACQUES MONTREAL TELEPHONES : REDACTION : Main 7460 ADMINISTRATION : Main 7464

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS !

LA SUPPRESSION DU REFERENDUM

LA VILLE DE MONTREAL TOLERERA-T-ELLE CE COUP DE JARNAC ?

La commission des chemins de fer de la Chambre doit, au moment où nous écrivons, poursuivre l'étude du projet de loi sur les tramways. Peut-être en modifie-t-elle encore quelques parties et cela nous met dans l'impossibilité de tirer au clair la situation définitive qu'elle entend placer la ville de Montréal.

de la nature. C'est la partie la plus difficile de toute œuvre hagiographique et c'est à celle-là que s'est appliqué surtout le Père Jouve. A travers huit chapitres, l'auteur passe en revue les manifestations surnaturelles que l'on attribue au Frère Didace.

BILLET DU SOIR PROPOS ARTISTIQUES

Dans un mois, les bourgeois commenceront à pointer. Ils seront encore tout petits, mais la feuille dormira dedans comme une sûre espérance. Le printemps reviendra, pareil à celui des ans passés, et les hommes en éprouveront des joies nouvelles.

LES DELEGUES DE MONTREAL ET M. GOUIN

L'entrevue d'hier. — Un incident dramatique. — Le Premier Ministre est hué au comité des Bills Privés

M. AINEY ET M. SEGUIN ECHANGENT DES PROPOS AIGRES-DOUX

Québec, 14. — La délégation des citoyens de Montréal en rapport avec le fameux bill des tramways, annoncée ce matin est arrivée à Québec entre un et deux heures et après-midi elle a été reçue à 3 heures 30 dans la salle de la commission de législation privée.

LA REPONSE DU PREMIER MINISTRE

Sir Lomer Gouin insiste de nouveau sur les difficultés de la situation à Montréal. La question du tramway n'est pas nouvelle, dit-il, et elle n'est guère plus avancée qu'il y a dix ans.

Le règlement ou la résolution s'y rapportant doit, avant d'avoir force et effet, être approuvé par la majorité en nombre des électeurs municipaux qui votent sur ce règlement ou cette résolution.

Le frère Didace Pelletier naquit en 1857 à Ste-Anne de Beauport. A l'âge de 18 ans, il entra chez les Récollets après des années d'enfance pleines de piété et de vertus cachées.

Je ne garde des théories qui embrouillent plutôt qu'elles n'éclaircissent. Il est certain qu'un poète écrit de beaux vers sans savoir comment, parce qu'il a le don. Il n'a pas conscience du travail accompli par son cerveau; les règles s'appliquent d'elles-mêmes, comme des freins automatiques, et les rimes s'appellent l'une l'autre du fond obscur de la pensée.

Il est évident que le vote donné ce matin par M. Séguin lui pèse sur la conscience. M. Ainey répond qu'il est ici comme député de la Cité et qu'il ne peut pas parler en son nom.

Le Frère Didace Pelletier

"Il n'est pas un peuple qui ne se souvienne de ses vaillants héros, de ses guerriers fameux, de ses savants illustres, de ses orateurs puissants à la tribune de ses Parlements comme dans la chaire de vérité; et s'il est vraiment chrétien, s'il vit de la foi, qui ne se souvienne aussi avec amour et fierté des saints sortis de ses rangs."

Sur le Pont d'Avignon...

Il faut consulter le peuple! Si le contrat est bon, pourquoi aurait-on peur du referendum? Et s'il n'est pas bon, pourquoi voudrait-on nous l'imposer?

Les pétitions truquées

Plusieurs de nos amis nous avertisent qu'on a essayé de leur faire signer des pétitions favorables à la Montréal Street Railway — du type de celles que l'on a présentées ce matin à la Commission des Chemins de fer.

La question du Referendum

Québec, 14. — C'est en pleine connaissance de cause que la Commission des Chemins de Fer refuse l'appel au peuple et nos représentants ne disent mot.

Une statue à Edouard VII

Ottawa, 15 mars. — Une magnifique statue équestre du roi Edouard VII sera érigée au centre de la future place Laurier à Ottawa.

Le comte de Lesseps vainqueur

New-York, 15 mars. — L'Adro Club d'Amérique a décerné aujourd'hui le prix pour le bouclage de la Liberté, au Comte de Lesseps.

Le grand Canadien disparu

New-York, 15. — La police de la métropole recherche en ce moment Georges Lane, un "p'tit Canayen" mesurant 7 pieds 4 pouces; il est disparu depuis la semaine dernière.

Négligence des Messageries

En cour de Circuit, hier, le juge Lehoucq a fait une sortie contre les compagnies de messageries qui font payer deux fois le transport des colis confiés à leur charge, et qui négligent la surveillance du service au point de livrer les colis à de mauvaises adresses.

Impartialité

Les pétitions favorables à la Montréal Street Railway lues ce matin, à la Commission des chemins de fer, il a fallu que M. Bourassa livre presque une bataille pour faire lire les pétitions défavorables.

Fonctionnaire frappé de paralysie

M. J. B. D. Aquin, commis dans le bureau des encaissements, à l'Hôtel de Ville, tombe subitement malade. On a dû le faire transporter chez lui où il a pris un peu de mieux.

Le Frère Didace Pelletier

Pelletier, de l'Ordre des Récollets. Ce lui-là il est sorti tout entier du sol canadien et toute la gloire de sa vie sainte et glorieuse retombe sur notre patrie.

Un grand Canadien disparu

New-York, 15. — La police de la métropole recherche en ce moment Georges Lane, un "p'tit Canayen" mesurant 7 pieds 4 pouces; il est disparu depuis la semaine dernière.

Impartialité

Les pétitions favorables à la Montréal Street Railway lues ce matin, à la Commission des chemins de fer, il a fallu que M. Bourassa livre presque une bataille pour faire lire les pétitions défavorables.

Fonctionnaire frappé de paralysie

M. J. B. D. Aquin, commis dans le bureau des encaissements, à l'Hôtel de Ville, tombe subitement malade. On a dû le faire transporter chez lui où il a pris un peu de mieux.

LETTRE D'OTTAWA

UN AGONISANT QUI NE VEUT PAS MOURIR. — DES PECHEURS CANADIENS-FRANCAIS D'ESSEX. — UNE PIETRE CONSOLATION. — BILLY MACLEAN ET LE PARTAGE DES MELONS. — LE MAJOR BEATTIE A BOULETS ROUGES SUR SON AMI BILLY. — AU COMITE D'ENQUETE BLONDIN-LANOTOT. — UNE VOLTE-FACE DU COMITE. — CA COUTE BON MARCHE, LA PEINTURE. — UN CHEQUE EN RETARD. — LES PEINTRES DE SOREL. — LES ABUS AUX CHANTIERS. — UN TRAIT DE MOEURS PIQUANT.

Ottawa, 14. — Le débat sur l'entente Taft-Fielding s'est poursuivi, ce soir, dans une salle à peu près déserte. Tout le monde, à la Chambre, semble en avoir à satiété. Depuis trois semaines, il agonise. Les discours de MM. Sifton et Laurier lui ont donné un regain de vie, pour un temps, mais il est aujourd'hui bien bas — il ne se décide pas toutefois à mourir, puisque les deux partis entendent l'alimenter pendant une couple de semaines encore.

L'intérêt, aujourd'hui, a surtout porté, à la Chambre, sur deux sujets, l'un relatif aux pêcheries de la rivière Détroit, l'autre, à la surcapitalisation de certains chemins de fer canadiens. Ce n'est qu'après épuisement de ces matières que les députés en sont revenus à l'entente Taft-Fielding.

Il y a d'abord une cinquantaine de députés, à l'ouverture de la séance. A cinq heures, à peine sont-ils trente. Et, dans la soirée, les discours pérorant devant un auditoire réduit à sa plus simple expression.

Dès le début de la séance, M. Wilcox, député oppositionniste de la division d'Essex, se plaint des règlements de pêcheries adoptés par le Canada et les États-Unis quant à la rivière Détroit. Voici la situation, intéressante surtout en ceci que ceux dont l'on méconnaît les intérêts sont des Canadiens-français, nombreux sur les bords de la rivière Détroit.

Les eaux de cette rivière sont assez poissonneuses, du côté canadien. Par contre, du côté américain, vu les manufactures qui contaminent les eaux, la pêche est pratiquement nulle. Une autre circonstance l'y rend absolument impossible, le coût prohibitif des terrains voisins de la grande ville de Détroit.

Du côté canadien, jusqu'ici, deux cents familles de Canadiens-français ont fait la pêche au filet et placé une trentaine de mille piastres dans cette industrie. Or voici que les nouveaux règlements adoptés par la commission des eaux internationales défendent pour quatre ans la pêche au filet dans toute cette région. Résultat: seuls les Canadiens en souffrent, car ils pêchaient dans la rivière Détroit; les Américains n'en sont nullement affectés, puisque, auparavant, ils n'y pêchaient pas du tout. C'est le gouvernement américain qui, sous prétexte d'empêcher la destruction du poisson dans ces eaux, a demandé qu'on en interdise la pêche pour quatre ans.

M. Wilcox dénonce cet état de choses et s'en prend à l'administration du ministère des pêcheries, dont les concessions en cette affaire sont à son gré nuisibles au capital engagé par les deux cents pêcheurs Canadiens-français du comté d'Essex. M. Brodeur lui répond que si ces règlements semblent vexatoires, au premier abord, ils ne le sont pas; dans quatre ans, le poisson sera plus nombreux dans les eaux de la rivière Détroit et les pêcheurs feront alors plus d'argent qu'ils n'en ont fait jusqu'ici. C'est une pierre consolation pour ces pauvres gens.

Les rares députés présents à la séance écoutent d'une oreille distraite l'exposé des griefs de ses électeurs que fait M. Wilcox. Et quand Billy Maclean se lève pour parler, comme c'est son habitude, du "partage de melons" (melon cutting) par les actionnaires du Pacifique Canadien, une dizaine gagnent les tambours de sortie. Ils vont fumer une pipe ou griller une cigarette dans la chambre seize, ou jouer une partie de "bluff" à la chambre vingt.

Billy Maclean ne se décourage pas. Tenace, il revient aujourd'hui sur un sujet dont il nous parle trois ou quatre fois à chaque session. Aujourd'hui, il veut accroître les attributions de la commission fédérale des chemins de fer.

Cette institution, d'après les pouvoirs que lui a donnés le parlement, peut établir et réviser les taux de transport des compagnies fédérales de chemins de fer. Mais elle n'a pas le droit d'établir ce que peut être le capital de telle ou telle compagnie. Par exemple, si le Pacifique Canadien veut accroître le chiffre de son capital, c'est le parlement et non la commission qui lui donnera pouvoir de le faire.

Billy Maclean voudrait que la Commission eût juridiction à ce propos. De la sorte, affirme-t-il, elle empêcherait ces compagnies de majorer indéfiniment leur capital en le monnillant. Avec le système présent, les compagnies agissent à leur gré, et emploient une grande partie de leurs bénéfices à payer des dividendes sur des titres monnillés; ceci fait qu'il leur faut sans cesse augmenter leurs bénéfices; elles n'y arrivent que grâce à des taux de transport assez élevés, et au détriment du public, qui paie un voyage excessif. Billy Maclean estime que cette question est plus grave que celle de l'entente Taft-Fielding. "C'est un scandale, dit-il, de voir comme le Pacifique Canadien empêche l'argent du peuple et lui extorque des sommes d'argent considérables."

A quoi M. Graham, le ministre des chemins de fer, répond qu'il peut y avoir du vrai dans les dires de Billy Maclean; "mais, dit-il, le gouvernement étudie le sujet, et M. Maclean ne devrait pas insister pour avoir une décision de la Chambre aujourd'hui." Billy s'entête, le docteur Sproule est de son avis, et un député de Toronto aussi, M. Russell. Seulement pour obtenir le vote il faut être cinq et ils ne sont que trois. La motion de Billy reste en panne.

Ce petit débat nous vaut de très bien savoir la façon de penser du major Beattie sur son collègue, Billy Maclean. "Si ce député-là eût acheté des actions du Pacifique au début de l'entreprise, vous ne l'entendriez pas crier aujourd'hui sur les toits contre cette compagnie, dit-il. Et si le Pacifique voulait acheter M. Maclean, et y mettait le prix, le propriétaire du World aurait tôt fait de se taire!"

Le président de la Chambre intervient et rappelle M. Beattie à l'ordre. "Fort bien, dit l'irascible major, mais j'ai dit ce que je pense!" Retirez cette expression," dit le président. Le major s'exécute, mais s'il garde ses pensées pour lui, elles n'en sont pas des plus flatteuses pour Billy.

Le reste du temps, M. Mackenzie parle en faveur de l'entente Taft-Fielding, sans dire quoi que ce soit de fort nouveau. Ce débat se continuera demain. Il ne nous a rien valu d'intéressant à signaler, aujourd'hui.

III

Aussi bien l'attention des députés s'est-elle, de toute la journée, concentrée surtout sur l'affaire Blondin-Lanotot; la salle du comité des privilèges et élections n'a pas désempli et à travers la fumée des pipes et des cigares, l'on distinguait le visage de députés qui d'habitude s'abs tiennent d'assister à des réunions de ce genre... à moins qu'il ne s'agisse d'un vote à donner sur une affaire où leur chef de file s'intéresse spécialement. Alors, il les réunit au moment psychologique, et ils transigent la question comme s'ils avaient suivi tout le débat. Aujourd'hui, par contre, tous sont au poste "ça va chauffer," dit l'un d'entre eux.

Au train où vont les choses, l'enquête se prolongera pendant au moins une couple de semaines. Aujourd'hui, deux seuls témoins ont comparu; et encore l'un d'eux, — M. Lanotot lui-même, — n'a-t-il pas conclu son témoignage. Juste au moment précis où M. McDougall, l'avocat de M. Blondin, commençait de l'interroger sur la nature des travaux qu'il aurait fait faire à sa maison en 1908 et en 1909, par des employés des chantiers, la majorité des membres du comité, de crainte de le voir pris sous verre, décide d'ajourner à une date ultérieure, la suite de son interrogatoire. Le procédé est fort habile pour lui éviter des explications embarrassantes, mais n'est guère conforme aux usages des tribunaux ordinaires où l'on n'interrompt pas ainsi, d'habitude la déposition d'un témoin quelconque.

Notons aussi la volte-face du comité désinvolte qui, le matin, décide d'entendre la déposition de M. Lanotot, et trois heures plus tard, au moment où l'interrogatoire de M. McDougall va se faire dangereux pour l'inculpé, se déjette et, grâce à un vote de parti, l'escamote et le met à l'abri pour un temps indéfini.

Soulignons entre autres faits prouvés au cours de la journée, ceux-ci: M. Lanotot, d'après l'état de compte que lui envoyait le gouvernement, les travaux finis chez lui, a payé \$375 pour toute cette entreprise. Ceci comprend tous les travaux de peinture (\$292) et les matériaux (\$83) dont les ouvriers se sont servis. Le seul état de compte du travail fourni par le ministère indique que l'entreprise a requis 213 jours d'ouvrage. Ajoutez-y le prix des matériaux et vous verrez que M. Lanotot a fait un marché d'or en confiant son entreprise à Champagne, Pagé et aux peintres des chantiers de Sorel. Le moindre entrepreneur établirait que cette entreprise, faite par un peintre ordinaire, lui eût coûté au moins le double de cette somme.

A remarquer que M. Lanotot dit avoir adressé son chèque au mi-

nistère de la marine, en paiement des travaux, dès le 22 novembre, — le chèque porté cette date. Et néanmoins la banque ne le paie que le 11 janvier. Pourquoi ne l'a-t-on pas présenté pour paiement auparavant?

M. Lanotot dit dans sa déposition d'aujourd'hui, et dans sa déclaration à la Chambre lundi dernier, avoir eu recours aux peintres des chantiers parce qu'il n'y en avait pas d'autres à Sorel. Or le témoin Cartier jure lui avoir offert ses services au cours de l'automne 1909, et nomme d'autres peintres-sorelois, indépendants du ministère et compétents à faire un ouvrage comme celui dont il est question; il cite MM. Payette, Proulx, Rubé, Lavoie, et lui-même. M. Lanotot ne s'est adressé à personne de ce genre, qu'il s'agisse de travaux ou de peinture, pour la plupart. Serait-ce qu'il éraigait leur payer davantage qu'aux peintres du gouvernement dont il a, tout d'abord, trouvé les prix un peu forts, si bien qu'il s'est fait consentir un rabais par Champagne ou Pagé?

Que le gouvernement, au reste, par suite de manque de surveillance ou autrement, permit à ses ouvriers de faire concurrence aux peintres indépendants de Sorel, cela ressort de la déposition de Cartier: "le gouvernement, dit-il, faisait concurrence aux autres peintres dans toute la ville." Et lui-même jure que s'il n'avait pu faire de profits sur telle entreprise spéciale, c'est que Pagé, un contremaître des chantiers, avait dit à celui qui faisait faire ces travaux: "Si l'on vous demande plus que \$150, dites-le moi, je me charge de vous faire cet ouvrage à ce prix-là!"

Signalons aussi l'intervention de M. Magnan, l'associé de M. Lanotot, qui dit au témoin Cartier, il y a quelques jours, à propos de l'évaluation des travaux à la maison du député de Richelieu: "Vous savez, mettez ça au plus bas, M. Lanotot est mal pris avec cette histoire-là!"

Somme toute, la séance d'aujourd'hui démontre un fait évident: l'existence d'abus considérables à Sorel; le cas de M. Lanotot, malgré toute son importance, est un exemple entre mille des faits qui se passent dans cette région. Il est grand temps de faire une enquête complète sur toute l'administration des chantiers de cette ville; le gouvernement y doit perdre des milliers de piastres, chaque année.

Un trait de moeurs, pour finir: il révèle la mentalité de certains membres du comité.

M. Devlin arrive dans la pièce au moment où des collègues du député de Richelieu proposent qu'on interrompe sa déposition. — M. Devlin veut se rendre compte de leur demande et dit au président: "Avant de voter, M. le Président, je voudrais avoir quelques explications à ce propos..." — "Qu'est-ce que tu as besoin de ça pour voter!" maugrée un bon ministériel.

Si cela n'est pas savoureux...!

GEORGES PELLSTIER.

LES CHINOIS ET LEURS FEMMES

Le Sénat prend en considération des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire

Sénat, le 14 mars 1911.

Le sénateur Kirchoffer, président du comité des affaires chinoises, a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Campbell a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Power a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur MacSwiney a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Dandurand a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Boyer a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Casgrain a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Bell a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur MacKenzie a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Loughheed a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

Le sénateur Macdonald a présenté des amendements à la loi d'immigration des Fils du Céleste Empire. Les amendements ont trait à la question de la résidence des Chinois, à leur droit de vote, à leur droit de propriété, à leur droit de faire des affaires, etc.

meure à cause des difficultés qu'elle présente sur le chapitre de l'audition des livres des compagnies de chemins de fer. D'autre part c'est une utopie de croire qu'il est possible d'établir un mode uniforme pour tout le Canada de la paye des ouvriers tous les quinze jours à date fixe.

Le sénateur Casgrain ne voit pas les mêmes objections que son confrère. Il cite la compagnie du Téléphone. Bell dont les employés sont schématisés dans toutes les parties du pays et dont la paye est hebdomadaire. Il ne voit pas pourquoi les compagnies de chemins de fer ne changeraient pas leur système, puisque la chose serait agréable aux ouvriers et à leurs fournisseurs.

Le sénateur Bell, qui est en faveur du principe du bi-mois, il croit qu'il devra être amendé pour être pratique.

Le sénateur MacSwiney dit qu'autrefois les employés de l'intercolonial étaient payés tous les quinze jours et cela ne causait aucune difficulté aux administrateurs.

Le sénateur Boyer désire savoir si les employés de chemins de fer ont demandé cette réforme, et le sénateur Casgrain répond dans l'affirmative, ajoutant que cette demande est faite depuis quatre ans.

Sir Richard Cartwright se prononce contre le projet ainsi que les sénateurs Jones, Sir MacKenzie Bowell et le sénateur Loughheed. Ce dernier vote une attente à l'autonomie des provinces, à cause des chartes provinciales de certaines compagnies de chemins de fer.

Le sénateur Dandurand ne voit pas en quoi l'autonomie provinciale est affectée.

La motion pour deuxième lecture est rejetée par un vote de 13 contre 12, et le Sénat s'ajourne à mercredi après-midi.

Un attrait nouveau

On doit donner des démonstrations de marégraphie lors de l'exposition d'automobiles de la salle d'Exercice, rue Craig, du 18 au 25 mars.

La Pépinière

Aux huit clubs qui forment la ligue des jeunes sont venus s'ajouter le Comité-Marchand et le Canada. Pour peu que l'enthousiasme actuel subsiste nous verrons dans l'obligation de former deux séries qui se disputeraient le championnat de crosse à la fin de la saison. Les Canadiens-Français de Montréal donneront là un bel exemple d'esprit sportif.

Budget du N.-Brunswick

Fredericton, N.-B., 15. — Le secrétaire provincial Hemmings prononçait hier le discours sur le budget.

Le surplus pour l'année est de \$6,563,631. L'estime le revenu pour l'année courante à \$1,337,815,21, et les dépenses à \$1,313,632,32.

Le Pacifique à Pittsburg

Pittsburg, Penn., 15. — Le Pacifique Canadien prend aujourd'hui possession de ses nouveaux bureaux dans l'édifice Oliver.

Recettes du Lloyd

Briem, 15. — Le rapport annuel financier du Lloyd allemand, navigation océanique, donne comme profits bruts de 1910, 38,150,600 marcs ou \$9,337,650, comparé à 32,599,000 marcs en 1909.

Où est W. F. Pope

Sherbrooke, 15. — La famille de W. F. Pope, de Bromptonville, donnera deux cents piastres en récompense à quiconque fera retrouver ce marchand, disparu il y a quelque temps. On croit à un crime.

Prix réduits par le G. T. R.

Le chemin de fer Grand-Tronc vendra des billets de passage simples sous couleur, en deuxième classe, via Chicago, pour Portland, Vancouver, Victoria et autres endroits de la côte nord du Pacifique, au prix spécialement réduit de \$47,70, ainsi que pour San Francisco, Los Angeles, San Diego et Mexico City au prix réduit de \$40,00. Bon jusqu'au 10 avril inclusivement. Pour plus amples détails, voyez l'annonce dans une autre page.

Questions d'actualité

L'UN N'EMPOCHE PAS L'AUTRE

On peut dire des soins hygiéniques ce que dit l'Évangile sur les préceptes et les conseils, "oportet hunc facere et illa non omittit." — Ce qui veut dire qu'en surveillant un abus il ne faut pas fermer les yeux sur les autres.

— Il y a une foule de causes de maladies; — les germes en sont déposés sur presque tous les objets qui sont à notre usage. Voilà pourquoi dans les hôpitaux les médecins prennent tant de soin de tout désinfecter. J'avoue avec M. le Docteur Sainte-Marie que dans notre ville de Montréal, il y aurait beaucoup de cloaques et de foyers d'infection à faire disparaître.

On passe dans certaines rues où l'on ne respire pas précisément l'eau de rose, et je suis bien aise qu'il attire l'attention des autorités sur ce sujet presque aussi important que celui des Trampways. Si tout le monde veut y mettre un peu de bon sens, des milliers de médecins et les journaux, nous en arriverons à l'éloigner bien des dangers pour la santé des enfants et des adultes.

Mais j'en reviens toujours à mon premier sujet: la bonne alimentation. Pendant que les fermiers et les agriculteurs sont à la recherche des meilleurs fourrages pour l'entretien en bonnes conditions de leurs troupeaux, sans négliger la ventilation de leurs étables, resteront-ils indifférents à la bonne alimentation de nos familles?

Monsieur le Docteur se souvient, sans doute du grand scandale découvert à Chicago dans la fabrication des conserves, où l'on metait en caillebotte (boîte de fer blanc) des débris de chairs gâtées et de viandes corrompues. Or ces boîtes étaient expédiées de tous côtés et nous en recevions notre part. Le contenu de ces boîtes était du vrai poison. J'ai été très malade moi-même, puis j'ai mangé de la viande de porc tirée d'une de ces boîtes vendues pour viande de première qualité. Pourquoi dans la ville surveillée-on si attentivement la qualité du lait? C'est afin de s'assurer que la partie nutritive du lait ne soit pas noyée dans l'eau et pour constater que le lait est pur et propre, et qu'il ne contient aucun germe de maladie. On sait qu'il se rencontre des laitiers qui ne se font pas scrupule de mêler au bon lait le lait d'une vache malade.

Je dirai la même chose du beurre. Aujourd'hui où l'on veut faire le plus de beurre possible avec le moins de lait possible il devient très difficile de se procurer du bon beurre. Jadis, quand nos grands-mères faisaient leur beurre à petite quantité et qu'

LETTE DE QUÉBEC

UN DEBAT INTERESSANT. — M. SAUVÉ PARLE DES INDUSTRIES DE LA PROVINCE. — IL DONNE DES CHIFFRES CONSIDÉRABLES. — M. DEVLIN DÉPLAÇE LA QUESTION. — UNE RÉPLIQUE DE M. PRÉVOST. — L'INCIDENT GUERIN-GALIPAULT. — APPARENCES, CONCLUSIONS ET RÉALITÉS.

Québec, 14.—Pendant que le premier ministre reçoit les délégués de Montréal à la salle de la commission de législation privée, l'assemblée législative commence une séance qui doit être très importante.

Il est entendu que M. Sauvé, député des Deux-Montagnes profitera de la motion pour que la Chambre se forme en commission générale de crédits afin de traiter la question des industries agricoles dans la province, et non pas de la convention de réciprocité comme l'ont annoncé certains journaux.

Et les choses se passent tel que prévu. La séance est à peine ouverte que M. Sauvé prend la parole.

Il est important, dit-il, d'examiner la position économique de la province pour savoir si nous sommes en état de faire avantageusement face à la politique que l'ouest et les États-Unis veulent imposer à notre pays.

Or, M. Sauvé prétend que les industries de la province ne sont pas assez nombreuses et sont insuffisamment développées, et ce à cause de l'incurie du gouvernement. Les industries agricoles, entre autres, n'ont pas eu l'encouragement que le gouvernement devait leur donner. Nos industries de conserves alimentaires sont menacées par la grande exportation de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la République Argentine, qui par la convention Taft-Fielding, auront le droit d'exporter librement au Canada leurs viandes et leurs produits laitiers.

C'est dans les jours de prospérité que l'Etat, à l'instar de l'homme d'initiative et de progrès, doit chercher le plus à agrandir sa fortune par le développement de ses ressources. Sous ce rapport, le gouvernement n'a rien fait. Il a laissé la prospérité suivre naturellement son cours et la province ne bénéficie que de l'initiative de ses citoyens. Quelle est notre position après deux années de prospérité et d'administration libérale? Voilà ce que se demande M. Sauvé, qui répond: "Notre population rurale n'a pratiquement pas augmenté; nos vieilles paroisses se dépeuplent, le courant de l'émigration s'élargit; la colonisation agonise; le rendement des fermes diminue; le coût de la main-d'œuvre et de la vie augmente d'une façon alarmante. Notre esprit national est comprimé."

Le député des Deux-Montagnes appuie chacune de ses propositions sur de nombreuses statistiques des gouvernements d'Ottawa et de Québec et sur l'histoire économique des grandes nations. Le remède à tous ces maux, d'après M. Sauvé, c'est le développement de l'industrie; dans toutes ses branches. Nous devons greffer les industries sur l'agriculture, afin de permettre aux cultivateurs de multiplier leur culture et d'utiliser toutes les saisons. Il s'agit de naturaliser chez nous une foule de ces industries qui produisent des marchandises que nous achetons de l'étranger.

C'est ce qu'ont fait tous les pays qui ont brillé au premier rang des nations. M. Sauvé nous montre les progrès de la France, de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Allemagne, etc., et ces progrès, dit-il, sont dus à l'encouragement que l'on a accordé au développement de l'industrie. L'Espagne a baissé, parce qu'elle a persisté trop longtemps à échanger ses galions pour des produits manufacturés. Ici dans notre province, nous importons trop de produits d'Ontario et de l'étranger. Ne faisons pas faire par les autres ce que nous sommes capables de faire nous-mêmes, tel devrait être le motto de notre province, s'écrit M. Sauvé.

Le gouvernement, dans ses brochures, démontre que les industries de la betterave, du tabac, du lin, des conserves alimentaires, des essences forestières, etc., pourraient prospérer dans cette province. Cependant, le gouvernement n'a encore rien fait pour assurer le développement de ces industries.

Notre province est l'une des contrées les plus riches en matières premières, et nous n'avons pour ainsi dire pas d'industrie nationale. Notre gouvernement n'encourage que l'industrie laitière.

Pendant que des hommes d'Etat, par leur patriotisme et leur initiative éclairée, réussissent à faire des pays renommés avec des lagunes stériles, des plages sablonneuses, des rochers arides, qu'a fait notre gouvernement pendant douze années de prospérité inouïe dans cette province si riche et si féconde? Il s'est contenté de vendre du bois, du sable, des grèves, de la pierre et de la glace. Il a aussi livré nos plus beaux pouvoirs d'eau aux étrangers, pourtant, il ignore pas que l'industrie fondée des villes, construite des marchés, développe le commerce, augmente la population par les milliers d'ouvriers qu'elle emploie et favorise ainsi la classe agricole.

Au point de vue agricole, notre province est descendue au troisième rang, quand Ontario conserve toujours le premier en gardant les trois-huitièmes de la valeur totale des récoltes du Canada. Québec, au point de vue de l'industrie agricole, produit un million et demi de moins qu'Ontario. Ontario a 88 villes, Québec n'en a que 36.

Ontario, grâce à l'agriculture qu'elle rend payante par le développement de ses industries et le grand nombre de ses marchés locaux, augmente considérablement sa population. Rien que dans le Nouvel Ontario, la population catholique canadienne a augmenté de 28,776, depuis 1901. Dans Québec, dans toute la province, la population rurale n'a augmenté que de 3,000 en dix ans, d'après M. Dallaire, conférencier du gouvernement.

Dans Ontario, le capital engagé dans l'industrie est d'au delà de 72 millions de dollars de plus que celui de Québec.

Dans Québec, nos vieilles paroisses perdent un tiers de leur valeur à cause des mauvaises herbes. Une statistique du gouvernement établit que "les mauvaises herbes causent pour des millions de piastres de dommages dans notre province et qu'elles règnent en maîtresses en trop d'endroits."

Le remède à cet état de choses, dit M. Sauvé, c'est la culture intensive, la culture sarclée. Or cette culture ne peut être payante qu'en autant qu'elle se fait à proximité de marchés prospères, et nous n'avons pas ces marchés, tant que le gouvernement ne se décidera pas à encourager différentes industries, comme Chapleau et ses successeurs ont fait pour l'industrie laitière.

Pour M. Sauvé, il est inutile de songer à rapatrier les nôtres, si nous n'avons pas de métiers et de bons salaires à leur offrir. Ce qu'il nous faut, ce sont plusieurs petites villes industrielles et ouvrières dans tous les districts de notre province.

Il nous faut des cultivateurs et des ouvriers, et nous les aurons grâce à l'industrie qui offrira des salaires convenables et fournira des marchés avantageux. Il faut songer aussi à nos vieilles paroisses. L'industrie sera avantageuse aux vieilles paroisses et à la colonisation.

On a négligé nos vieilles paroisses pour spéculer dans les régions de colonisation. Le gouvernement a gaspillé nos meilleures années de prospérité, et au moment où il est question de crise commerciale, il se déclare décidé à faire quelque chose en faveur de l'industrie de la pulpe, politique que nous prêchons depuis dix ans. Pourquoi n'a-t-il pas agi il y a dix ans?

Mieux vaut tard que jamais, mais le gouvernement ne reste pas moins coupable d'avoir fait perdre tant de belles années à notre province. Il reste bien d'autres industries à développer, à encourager, à protéger, en vue du progrès de nos vieilles paroisses et de nos centres de colonisation.

Le développement de l'ouest canadien nous est fatal au point de vue de la colonisation, mais il peut nous être d'un grand avantage sous le rapport industriel.

L'ouest est essentiellement agricole. Nous lui expédions des produits manufacturés. Fournissons-lui les produits manufacturés dont il a besoin, et il sera pour nous un marché avantageux.

Pour cela, il faut développer nos industries. Québec et Ontario devraient être, à cause de leurs richesses naturelles, leurs pouvoirs d'eau, et leur bois les deux grandes provinces industrielles du Dominion.

M. Sauvé termine par une motion exprimant le regret que le gouvernement n'ait pas montré plus de vigilance à promouvoir les intérêts industriels touchant à l'agriculture de cette province.

Le député des Deux-Montagnes qui a parlé près de deux heures a obtenu un succès mérité. L'opposition l'a chaleureusement applaudi.

À ce discours très solide et fortement documenté, M. Devlin a répondu par une harangue d'assemblée électorale surchauffée, répétant la vieille histoire des gros vaisseaux fréquentant le Saint-Laurent, des clochers d'églises bordant les deux rives du fleuve et des deniers votés par le gouvernement pour démontrer que la province est prospère.

Le ministre de la colonisation dont tout le talent ne réussit pas à cacher la profonde ignorance, même en politique, procède toujours de la même manière: il dénature la thèse de son adversaire, ce qui lui évite la peine d'un effort considérable pour la réfuter. Aujourd'hui M. Sauvé a dit que la province pourrait être beaucoup plus prospère si le gouvernement s'occupait un peu plus de promouvoir les industries rurales. M. Devlin prétend que le député des Deux-Montagnes a crié: la province se meurt. Et il démontre qu'elle n'est pas encore rendue à cet état de dépression.

Tout le discours de M. Devlin a été sur ce ton. C'est ainsi qu'il a

cité la statistique scolaire comme si l'accroissement du nombre de enfants en état de fréquenter les classes, prouvait la richesse matérielle d'un pays.

On dit que M. Devlin ne se prend pas au sérieux, et qu'il mesure son raisonnement sur l'intelligence de l'auditoire auquel il doit d'abord plaire, le parti ministériel. C'est une excuse qui en vaut une autre probablement. Il n'en est pas moins triste de constater que dans cette province de Québec, qui comptait, voilà déjà quarante ans, ses meilleurs hommes à la direction de ses affaires, on puisse aujourd'hui, parvenir au premier rang, avec si peu de savoir à son crédit.

M. Prévost guettait le ministre de la colonisation. Le député de Terrebonne montre immédiatement le hors-d'œuvre commis par M. Devlin qui répond par des affirmations générales, et la plupart erronées à un discours précis et dont chaque point est si bien étayé sur des faits et des preuves.

On s'occupe des industries dans cette province! Mais le comité des industries n'a pas siégé une seule fois depuis dix ans. Mais le gouvernement ne respecte même pas les vœux unanimes de la Chambre à ce sujet. Et le député de Terrebonne rappelle qu'à la session de 1909 il faisait voter une résolution demandant au gouvernement d'inaugurer une politique d'encouragement à l'industrie du bœuf; et le gouvernement n'a rien fait.

Le ministre de l'Agriculture réplique à M. Prévost un peu dans le même sens que le discours de M. Devlin, mais avec plus d'habileté. Tout va bien en somme, dit-il, ce n'est pas aujourd'hui que la population se déplace et même qu'elle émigre. Le goût des voyages et de l'inconnu est responsable de cet état de choses. A quoi M. Sauvé réplique que le goût des voyages existait aussi du temps que les libéraux faisaient un si grand reproche aux conservateurs de l'émigration qui existait alors.

M. Caron prétend que les progrès de la province sont considérables de toutes manières et qu'il n'y a rien de patriotique dans le discours de dénigrement prononcé par M. Sauvé.

Le débat a été clos à une heure, par un remarquable discours de M. Giard, député de Compton. Nous y reviendrons. La majorité ministérielle a voté en bloc contre la motion Sauvé, le vote étant de 39 à 14.

L'incident Galipeault-Guerin au comité des chemins de fer ce matin, est le plus piquant dont nous nous rappelons depuis l'accusation formelle de péculat, portée par le Nationaliste, en 1905 ou 1906. Comme dans la généralité des cas semblables, il a été impossible de savoir au juste ce qui a été dit. Il semble admis toutefois que M. le maire Guerin se promenant avec M. Walker qui se plaignait de la durée de la session aurait, par badinage ou sérieux, fait la remarque que la prolongation du séjour à Québec coûterait plus cher au trust qu'aux députés.

Que la réflexion soit désagréable, c'est possible. Mais ne s'excuse-t-elle pas par le zèle que certains députés, d'ordinaire très réfractaires aux travaux parlementaires, insouciant de ce qui se passe à la Chambre quand ils y viennent, par le zèle, la passion devrions-nous plutôt dire que ces députés apportent à suivre le comité des chemins de fer depuis que le bill des tramways y est arrivé pour y appuyer toutes ou pres que toutes les demandes de la compagnie!

Un exemple de cette maladresse ou de cette imprudence, comme vous voudrez. Jeudi dernier, la commission des chemins de fer fut presque au complet et même on y voyait des députés n'ayant aucun intérêt à Montréal, tout le temps qu'il fut question des tramways, tandis que l'ajournement de l'étude de ce bill laissa à peine un quorum pour étudier les autres projets soumis à la considération de la commission.

Le public est peut-être trop porté à juger sur les apparences, mais les députés qui se font un point d'orgueil de diagnostiquer la mentalité populaire n'ont en somme qu'à s'en prendre à eux-mêmes si leur attitude si différente suivant que les sujets varient est si mal appréciée.

JEAN DUMONT.

LOIS SANCTIONNÉES

(Spéciale au "Devoir") Québec, 14. — Aujourd'hui à 4 heures, les membres du Conseil étant assemblés, il a été lu et sanctionné le projet de loi relatif à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

—Loi ratifiant un règlement en date du 8 juin 1910, adopté par la cité de Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à la "Diamond Whitewear Company, Limited".

—Loi ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité de Trois-Rivières, et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité de Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à "The Wayagamac Pulp and Paper Company Limited".

—Loi amendement la charte de la ville de Montserrat.

—Loi confirmant des conventions entre les légataires et la grevée de substitution en vertu du testament de feu William Bentham.

—Loi amendement la charte de la "Saguenay Electric and Water Company" et à d'autres fins.

—Loi révisant et refondant la charte de la société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry.

—Loi concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier.

—Loi autorisant la Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre David Fannenburg à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

—Loi déclarant final et définitif le partage des biens substitués de feu dame Mathilde Lesch.

—Loi concernant la succession d'Alfred Roy, fils.

—Loi amendement la charte de la cité de Trois-Rivières.

—Loi amendement la charte de la cité de Montréal.

—Loi concernant la succession de feu Benjamin Desjardins.

—Loi concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

—Loi concernant le village du Sault-au-Récollet.

seins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Charles Dumontier à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique, après examen.

—Loi ratifiant un règlement en date du 8 juin 1910, adopté par la cité de Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à la "Diamond Whitewear Company, Limited".

—Loi ratifiant un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par la cité de Trois-Rivières, et un règlement en date du 7 novembre 1910, adopté par les commissaires d'écoles de la cité de Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à "The Wayagamac Pulp and Paper Company Limited".

—Loi amendement la charte de la ville de Montserrat.

—Loi confirmant des conventions entre les légataires et la grevée de substitution en vertu du testament de feu William Bentham.

—Loi amendement la charte de la "Saguenay Electric and Water Company" et à d'autres fins.

—Loi révisant et refondant la charte de la société Saint-Jean-Baptiste de la ville de Valleyfield et changeant le nom de la dite société en celui de la société Saint-Jean-Baptiste de Salaberry.

—Loi concernant certaines prohibitions d'aliéner contenues dans un acte de donation par John Roberts et dans le testament de ce dernier.

—Loi autorisant la Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre David Fannenburg à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

—Loi déclarant final et définitif le partage des biens substitués de feu dame Mathilde Lesch.

—Loi concernant la succession d'Alfred Roy, fils.

—Loi amendement la charte de la cité de Trois-Rivières.

—Loi amendement la charte de la cité de Montréal.

—Loi concernant la succession de feu Benjamin Desjardins.

—Loi concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

—Loi concernant le village du Sault-au-Récollet.

—Loi amendement la charte de la cité de Trois-Rivières.

—Loi amendement la charte de la cité de Montréal.

—Loi concernant la succession de feu Benjamin Desjardins.

—Loi concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

—Loi concernant le village du Sault-au-Récollet.

—Loi amendement la charte de la cité de Trois-Rivières.

—Loi amendement la charte de la cité de Montréal.

—Loi concernant la succession de feu Benjamin Desjardins.

—Loi concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

—Loi concernant le village du Sault-au-Récollet.

—Loi amendement la charte de la cité de Trois-Rivières.

—Loi amendement la charte de la cité de Montréal.

—Loi concernant la succession de feu Benjamin Desjardins.

—Loi concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

—Loi concernant le village du Sault-au-Récollet.

—Loi amendement la charte de la cité de Trois-Rivières.

—Loi amendement la charte de la cité de Montréal.

—Loi concernant la succession de feu Benjamin Desjardins.

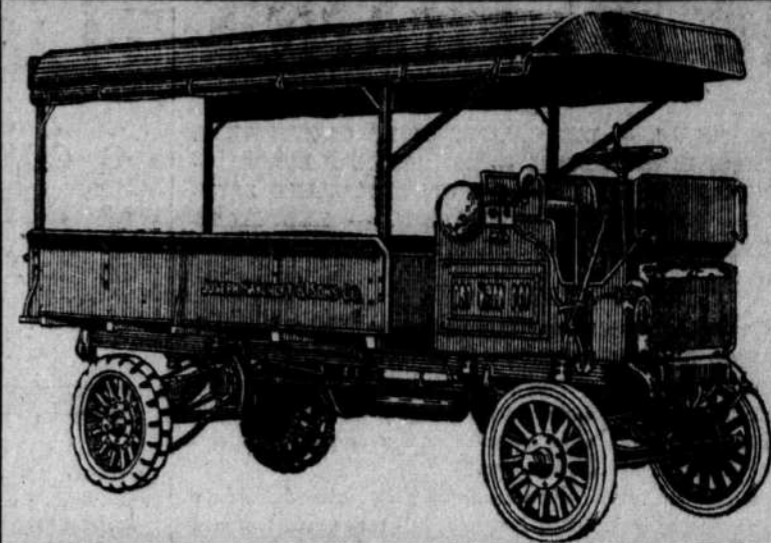
—Loi concernant la succession de feu Gilbert Leduc.

—Loi concernant le village du Sault-au-Récollet.

—Loi amendement la charte de la cité de Trois-Rivières.

—Loi amendement la charte de la cité de Montréal.

Trucks à Moteur Knox et Franklin



Garantis pour un an; c'est en les essayant qu'on les juge le mieux.

TRUCK A MOTEUR KNOX, 4 TONNES, MODELE 1911

Il est prouvé que les voitures Knox sont absolument recommandables et que de toutes celles que l'on emploie pour le commerce, ce sont les plus économiques. Des modèles en seront exhibés à l'exposition d'automobiles, du 18 au 25 mars 1911.

THE MOTOR IMPORT CO. OF CANADA LIMITED Edifice du Forum

Seuls agents dans l'est du Canada. TELEPHONE, UP 2600. Raccordement privé.

LE NATIONALISTE

Le Nationaliste est le plus intéressant et le plus répandu des journaux du dimanche. A coté des articles politiques et littéraires, des nouvelles et des comptes rendus sportifs qu'ils vous donne, vous trouverez toujours une amusante page de caricatures.

C'est avant tout, comme son confrère le "Devoir", un journal de combat.

Lisez le "NATIONALISTE"

Vous ne vous ennuierez pas.

LES DEBITS DE BOISSONS PRES DES ECOLES

La Commission Scolaire catholique demandera à la Législature un amendement à la loi des licences, pour que les buvettes ne soient pas à moins de cinq cents pieds des écoles et des églises

LE LOGEMENT DES FRERES

On ne s'est pas dit que des "dons" hier soir à la séance de la Commission Scolaire Catholique de Montréal. La question de construire un logement pour les Frères de l'école Chauveau a soulevé une vive discussion, entre les commissaires irlandais et les commissaires canadiens-français.

Tous les commissaires, moins M. Lapointe, en voyage à Québec, étaient présents. On expédia quelques affaires de routine puis on s'occupa des propositions faites par trois libraires pour les livres de prix.

Les maisons Granger & Frères, Beauchemin et fils, Rolland et fils ont soumissionné. La première a obtenu le contrat pour les livres canadiens; la balance est divisée de moitié entre MM. Beauchemin et Rolland.

La Commission après avoir discuté pendant quelques minutes sur l'opportunité des leçons de gymnastique dans nos écoles, décida qu'on l'enseignera à l'avenir dans les écoles St-Agnès, St-Gabriel et Jeanne Leber.

LOGEMENT POUR LES FRERES

Vient ensuite la question de construire un logement pour les frères de l'école St-Charles située tout près de l'école Chauveau. M. le juge Lafontaine prétend que les frères de l'école Chauveau n'ont jamais rien demandé, qu'il semblerait bien comme ils sont et qu'il serait de très mauvaise politique de dépenser vingt-cinq ou trente mille piastres si la nécessité ne se fait pas sentir.

M. le commissaire Gallery, qui a proposé la construction d'un logement pour les frères de l'école Chauveau, est aussi favorable à ce que la commission en fasse construire un pour les frères de l'école St-Charles.

L'hon. juge Lafontaine provoque alors l'ire du commissaire McLaughlin. Il rappelle la venue, pendant les vacances, des frères d'Irlande, leur engagement ici alors que la Commission Scolaire avait un contrat avec les frères des Ecoles Chrétiennes. Ceux-ci ne demandaient rien...

M. McLaughlin fait remarquer au juge que sa mémoire fait défaut. Les frères irlandais sont arrivés ici à la demande des commissaires qui, tous, moins le juge Lafontaine, étaient présents aux assemblées pendant les vacances. De plus, lorsqu'on discutait le

projet, le juge Lafontaine se déclara favorable. M. le chanoine O'Meara donne gain de cause à M. McLaughlin.

M. le chanoine Roy a visité les deux écoles. Il déclare que les Frères n'y sont pas dans des conditions hygiéniques ni dans l'une ni dans l'autre.

M. Giroux, se basant sur le rapport du comité des travaux, propose qu'on construise un logement et pour les Frères de l'école Chauveau et pour ceux de l'école Saint-Charles; mais il est stipulé que ces travaux seront entrepris qu'autant que la Commission des finances fera rapport aux commissaires qu'elle a en caisse la somme suffisante pour cette entreprise.

Il est proposé ensuite que M. Beauchemin soit nommé professeur temporaire à l'école Belmont afin de permettre à M. Meloche, actuellement malade, de se remettre.

À la demande de M. Giroux, les membres du comité des écoles feront les engagements et renvois des professeurs.

Le secrétaire donna ensuite lecture de plusieurs lettres, la plupart ayant trait à des demandes d'emploi.

M. C. J. Miller, ayant été nommé inspecteur d'écoles, envoya sa démission comme professeur de l'école Olier. Les commissaires l'acceptent non sans faire un bel éloge de cet homme qui s'est particulièrement distingué dans l'enseignement.

À sujet des conférences sur la tuberculose, données dans les écoles, les docteurs Asselin, Latrelle et Masson seront adjoints aux Drs Dubé et Kennedy pour faire ces conférences.

Avant l'ajournement, l'hon. juge Lafontaine donne l'avis de motion qui suit: "Que le gouvernement de Québec soit prié d'amender la loi des licences de manière à ce qu'il ne soit pas permis de placer un débit de boissons alcooliques à une distance moindre de cinq cents pieds des églises et des écoles."

"Que le Conseil de l'Instruction publique soit informé de la décision des commissaires des licences, au sujet du débit de boissons placé près de l'école Murphy; que l'attention du dit Conseil soit attirée sur l'opportunité d'amender la loi de façon à ce qu'il ne soit pas permis de placer des buvettes à une distance moindre de cinq cents pieds des écoles."

Je dus laisser la classe sur le champ avec promesse de revenir le lendemain, mes yeux refusant de lire et ma voix de parler.

N'est-ce pas là, une très belle leçon de foi et d'héroïsme? Veuillez agréer, Révérend Père, l'hommage de mon plus profond respect.

HENRI SAINT JACQUES.

Journal exonéré

Toronto, 15. — Le jury dans la cause de libelle du Dr Wilkinson contre le "Hamilton Herald", vient de décider qu'il n'y avait pas matière à libelle.

LA CRISE RUSSO - CHINOISE

L'ultimatum de Saint-Petersbourg surprend le Parlement de Pékin

Pékin, 15. — Le ministre russe en Chine, M. Korostovetz, a remis l'ultimatum de la Russie à la commission des affaires étrangères de la Chine, hier après-midi. Le gouvernement, qui ne croyait pas que la crise fût si grave, a été fort surpris.

M. Korostovetz a demandé, pour la seconde fois, le semaine dernière, la permission de son gouvernement d'établir des stations d'observation le long de l'Amour et ailleurs sur la frontière.

Il désirait aussi placer des médecins dans les villes chinoises de la frontière.

LETTRE DE FRANCE

EN PLEINE CRISE POLITIQUE. — LES CAUSES DE LA CHUTE DE M. BRIAND. — LA THEORIE JACOBINE. — LE CABINET MONIS. — LA FRANCO-MACONNERIE AU POUVOIR. — UN SINGULIER SOUS-SECRETARIAT. — LA PROCHAINE OPPOSITION. — LES MANIFESTATIONS CONTRE LA PIECE DE BERNSTEIN.

Paris, 3 mars. — Nous voici de nouveau en pleine crise politique. La crise s'est ouverte précisément à l'heure où je vous adressais ma dernière lettre; elle a pris immédiatement un caractère d'acuité extraordinaire, et je n'ose affirmer qu'elle soit proche de son terme.

Elle a éclaté de manière brutale, mais non pas absolument imprévue pour quiconque était attentif aux procédés de lutte quotidiennement employés contre le ministère Briand, et aux tergiversations, aux maladroites commises dans sa défense par le président du conseil. La faute de M. Briand a été de ne point agir avec une netteté suffisante: il avait indiqué, dans ses discours de Périgueux et de Saint-Chamond, puis dans sa déclaration ministérielle, une politique dont "l'apaisement", c'est-à-dire l'absence de persécution envers quiconque, était la base; sa faute — et morale et politique — est de n'avoir pas eu l'énergie de s'en tenir formellement à cette ligne de conduite.

Les cris d'allégresse de M. Combes ne doivent pas en effet vous faire illusion et vous faire croire la France désireuse de voir reprendre sur le seuil aigu, la guerre religieuse. Tout au contraire, le pays veut autre chose, et même parmi les radicaux et les socialistes, on commence à l'avouer. Beaucoup plus exactement, on pourrait dire de ce qui a tué le ministère Briand, ce n'est pas une excessive modération, mais une insuffisante énergie contre les comités.

M. Briand avait commis lors du réajustement ministériel de novembre, la lourde faute d'admettre au nombre de ses collaborateurs, MM. Lafferre et Maurice Faure dont je vous ai dit comment ils étaient des sectaires dangereux, des francs-maçons militants et animés contre le catholicisme d'une véritable haine.

De ce jour le président du conseil se liait les mains. Lorsque, au début de la séance de vendredi dernier, s'est posée la question religieuse sous la forme d'une interpellation d'un jeune député radical-socialiste M. Malvy, M. Briand s'est trouvé tout de suite embarrassé. Lorsqu'il dut répondre, il se défendit sans adresse et sans honneur, renouant à proclamer une fois de plus la nécessité de la paix religieuse et cherchant au contraire, par une détestable énumération de mesures prises par son gouvernement, contre les congrégations religieuses, à se faire pardonner par ses ennemis de n'avoir pas toujours montré autant de brutalité qu'il aurait pu.

Cette attitude lui a aliéné un certain nombre de suffrages catholiques. Elle est même la cause déterminante de sa chute. Malgré que tous les républicains modérés et beaucoup de catholiques aient encore une fois voté pour M. Briand — par crainte du pire — le président du conseil n'a pas voulu demeurer au pouvoir avec l'hostilité systématique de 220 députés de la gauche et de l'extrême-gauche, demeurés inflexibles en dépit des capitulations, des concessions, des humiliations même que venait de leur consentir le chef du gouvernement.

Celui-ci le reconnaît, dans la lettre publique par laquelle il a précisé les motifs de sa démission: la situation était devenue pour lui intenable, et c'est très exact; l'acharnement avec lequel les deux-cinquièmes de l'assemblée repoussaient ou paralysaient soigneusement toute initiative gouvernementale, entravaient le vote du budget, a-journèrent indéfiniment l'examen des projets de lois soumis aux commissions "grève perdue" — ainsi que disent nos anarchistes — avait eu pour effet de mettre le ministère dans le plus cruel embarras. Comme l'a écrit M. Briand il est permis de prévoir que la discussion des projets de lois déposés par le gouvernement, dont le vote lui apparaissait comme une condition essentielle du progrès dans l'ordre et la sécurité, sera indéfiniment ajournée ou entravée.

Même votés, ces projets qui auront été combattus par les hommes dont la collaboration est indispensable pour rendre véritablement efficace et pacifique toute œuvre de défense sociale, perdront devant l'opinion leur caractère véritable, et, par suite, leur application rencontrera les difficultés les plus graves.

Vous le voyez, M. Briand ne peut pas admettre l'hostilité des gauches; c'est avec les gauches qu'il aurait voulu poursuivre sa politique, et plutôt que de la faire beaucoup plus franchement avec la droite et le centre — comme il le pourrait — il a préféré s'en aller.

Peut-être telle ou telle dépêche d'agence vous a-t-elle apporté l'écho de la prétention des gauches que M. Briand devait s'en aller, parce qu'il n'avait plus la majorité des voix républicaines. Ce trait vous marque à quel degré de sectarisme et de sottise on est arrivés certains de nos politiciens: ils prétendent créer, entre les députés tous issus d'un suffrage égal, des catégories diverses, suivant l'authenticité plus ou moins grande de leur républicanisme. Tout républicain libéral ou progressiste est suspect, et rangé dans une seconde classe; mais les Comistes et les amis de M. Briand ne sont plus d'accord quand il s'agit des socialistes unifiés, que les premiers acceptent dans "la grande famille républicaine" et que les seconds en repoussent.

Les singulières discussions et les conséquences parlementaires — aussi contraires au bon sens qu'à la constitution — que l'on prétend en tirer ne sont pas purement théoriques. La preuve en est que le ministère nouveau, tant nous sommes officiellement dotés depuis ce matin, ne peut justifier sa composition qu'en s'appuyant sur cette doctrine nouvelle: "Entre les parlementaires, il en est 150 dont l'opinion ne compte pas, et pourvu que nous ayons la moitié plus un des 400 autres, nous sommes qualifiés pour diriger la République."

Vous connaissez la note Jacobin, et notre histoire de France, au temps de la Révolution, nous le montre en effet accablant de son despotisme, encore qu'il soit minorité, la majorité des Conventionnels, qui siègent au Centre — communément appelé alors "la Plaine" ou "le Marais". Le Jacobin — c'est chez nous, le comiste à présent — n'a nul souci du droit; ou plutôt il crée un droit qui lui est propre, et qui est essentiellement basé sur l'audace, sur la violence, sur le mépris le plus éhonté de l'adversaire.

Dans le cas présent, ils ont été 221 qui ont manifesté sur un ordre du jour précis leur volonté de poursuivre la guerre religieuse avec un redoublement d'activité. Cette prétention a été condamnée par 296 députés. Mais sous prétexte que parmi ces 296 députés, il y a 150 députés monarchistes ou républicains libéraux, les 221 déclarent, sans rire qu'ils constituent la véritable majorité "républicaine" et qu'ils ont seuls le pouvoir et le droit de former le nouveau ministère.

L'affaire Blondin = Lanctot

Le comité d'enquête, dès le début de la séance d'hier après-midi, révoque deux de ses décisions du matin. -- M. Lanctot sera appelé à donner ses explications plus tard

TEMOIGNAGE DE M. GEORGES CARTIER

Ottawa, 15. — L'arrivée de M. K. Laflamme devant le comité des privilèges et élections a causé une certaine surprise. Le rumeur voulait que cet homme, M. Amédée Geoffrion qui ait été chargé des intérêts de M. Lanctot; mais il paraît qu'il ne pouvait s'absenter pour le moment et qu'il s'est entendu avec M. Laflamme. Quoi qu'il en soit cette intervention de M. Laflamme fait prévoir un ajournement à l'enquête sur les termes de cette affaire, par différents intervalles, d'octobre 1909 à juin 1910, à la maison de M. Barry. Elle était un peu plus grande que celle de M. Lanctot; il a chargé \$250 en tout.

Combien d'argent avez-vous perdu dans cette transaction, demande l'avocat de M. Lanctot. — Rien, répond le témoin, mais je n'avais pas pris le contrat pour \$250, Pagé aurait fait le travail, avec les hommes du gouvernement, pour ce montant.

Vous n'aimez pas Pagé? — Je ne le déteste pas. — Le témoin dit ensuite qu'il a travaillé pendant huit jours chez M. Tremblay. Il eut un petit différend avec ce dernier au sujet de la qualité de la peinture. Après ce contrat M. Cartier a travaillé au couvent, puis du 5 au 6 juillet au 15, il est demeuré sans ouvrage. "J'ai dû, ajoute-t-il, travailler au charbon."

Me Laflamme revient sur le prix fixé par le témoin. — Sur \$950 combien auriez-vous payé aux ouvriers. — De \$500 à \$550.

Combien d'hommes v'avait-il chez M. Lanctot? — J'en ai vu jusqu'à dix.

Pendant combien de jours? — Je l'ignore.

Savez-vous quelle quantité de peinture a été dépensée et quelle était la qualité? — Je ne sais pas.

Sur l'évaluation de \$950 n'est basée sur aucune connaissance.

"J'ai fait mes calculs et je me suis basé sur mon expérience. — Qui vous a demandé de faire l'évaluation? — M. Georges Magnan et M. A. Thibaut.

Parlons de M. Thibaut. Quand vous a-t-il demandé de faire l'évaluation? — Le 25 ou le 27 décembre.

Avez-vous visité la maison de M. Lanctot ce jour-là pour faire votre évaluation? — Non, mais j'y étais allé auparavant.

Savez-vous pour qui M. Thibaut demandait cette évaluation? — Je savais indirectement que l'on devait faire une enquête.

Me McDougall interroge de nouveau. — Vous avez parlé de M. Magnan, qui est-il? — C'est un avocat de Sorel; il est l'associé de M. Lanctot.

Qu'a-t-il dit au sujet d'une évaluation? — Il m'a dit de faire de mon mieux pour fixer un prix aussi bas que possible car, ajouta-t-il, M. Lanctot est mal pris.

Je recommande les objections pour empêcher que la conversation de M. Magnan soit rapportée au comité et le président maintient l'objection.

Me McDougall prend la lecture sur laquelle est chargé 213 jours de travail et demande à M. Cartier s'il persiste à dire que son évaluation de \$950 est juste, pour 213 jours d'ouvrage.

J'ai calculé \$950 pour 216 jours de travail, y compris les matériaux. Le témoignage se termine sur cette réponse puis le président lève la séance.

A la demande de Me McDougall un grand nombre de peintres employés aux chantiers de la Marine, à Sorel, sont assignés ces jours-ci à la Cour.

Parmi les députés qui ne font pas partie du comité, mais qui tiennent à suivre ses séances, on remarque particulièrement MM. Arthur Émond et Médéric Martin.

TRIBUNE LIBRE

Condoléances

A l'assemblée régulière des agents de la Sun Life, hier matin, le général M. J. C. Stanton, a parlé en termes très émus du décès de M. J. C. Ginnison survenu la veille. Il fit un très bel éloge du défunt qui s'était acquis, pendant les quelques années qu'il avait été agent pour cette compagnie, l'estime et l'affection générale de ses confrères, de même que la haute confiance de ses supérieurs. Après ce discours du général, l'assemblée formula les résolutions suivantes:

"Que les agents du district de Montréal et le personnel du Bureau, pour rendre un juste tribut à la mémoire du défunt, désirent exprimer tous leurs regrets de son décès, et la douleur qu'ils ressentent de la perte d'un ami et compagnon digne de leur respect et de leur estime.

"Qu'ils offrent à la famille leurs plus sincères condoléances dans la pleine et entière mesure de leur respect et de leur estime.

"Que pour lui témoigner davantage leurs sentiments de profond respect, des tribunaux floraux soient déposés à la chambre mortuaire et que les agents assistent en corps aux funérailles.

Ces témoignages de cordiale sympathie et de deuil sont transmis à la famille ainsi qu'aux journaux, et que copie des présentes résolutions soit enregistrée dans les archives du Club Stanton, l'association des agents de ce district.

Le comité: C. V. GAUDET, W. C. GADEN, G. E. WILLIAMS, C. H. QUERRY.

Dans Saint-Jacques

Il y aura, le 23 courant, à 8 h. du soir, à la Salle Dumont, 296, rue Ste-Catherine Est, une grande assemblée de réouverture pour le Club municipal du quartier St-Jacques.

La séance promet d'être des plus intéressantes; plusieurs questions très sérieuses seront, en effet, traitées par des orateurs compétents.

Tout le monde est invité, il y aura certainement foule.

L'huile combustible

On dit au Pacifique Canadien que si la compagnie adopte le pétrole comme combustible pour ses paquebots, c'est parce que ce tonnage d'huile développerait une force motrice qui fait parcourir un paquebot trois fois la distance permise par la même quantité de charbon, prendrait quatre fois moins de place et coûterait moins cher.

Sur un paquebot comme un "Empress" qui brûle 1800 tonnes de charbon dans un voyage, on peut voir l'économie énorme. On pourrait donc traverser de Liverpool à Québec avec six cents tonnes de pétrole, et maintenir le paquebot dans un état constant de propreté.

Chambre de Commerce

Cet après-midi, à 4 h. 30 p.m., il y aura réunion régulière du Conseil au No. 76, rue Saint-Gabriel.

La question de demander au Département des Postes de donner à l'usage des mandats de poste, des facilités plus grandes pour le commerce, fera l'objet d'un rapport du Comité de Législation.

Avocat accusé de contrebande

Washington, 15. — Frank H. Partridge, avocat de New-York, dont les malles ont été saisies en octobre dernier comme il passait la frontière du Canada aux Etats-Unis, a été traduit devant la Cour de Burlington, pour contrebande de douanes. Partridge prétend avoir été à une partie de chasse en Canada, tandis que les douaniers disent qu'il vient d'Europe et qu'il a fait disparaître les étiquettes de ses malles. Une quantité de marchandises que les douaniers disent de provenance européenne ont été saisies.

L'affaire serait probablement passée inaperçue si Partridge n'avait pas demandé à Washington le renvoi des officiers de douane qui ont visité ses malles. Une nouvelle visite de ses malles a conduit les autorités à traduire Partridge devant les tribunaux.

En Garde, Canada!

CONVOCAATION

DE CITOYENS POUR PROTESTER CONTRE LA RECIPROCITE

Salle Windsor, LUNDI, le 20 Mars, 8 p.m.

An nombre des orateurs se trouveront l'Hon. CLIFFORD SIFTON, Z. A. LASH, T. CHASE GASGRAIN, Prof. LEACOCK et autres chefs libéraux et conservateurs.

Bas Elastiques

REDUCTION DE 50 p.c. DURANT CETTE SEMAINE

Magnifiques bas importés, Elastiques de 1ère qualité, Tissage perfectionné

Valant de \$3.00 à \$8.00 Vendus de \$1.00 à \$5.00

Cette semaine SEULEMENT. Tous les jours de 9 a. m. à midi et de 2 à 4 p.m. Aussi mercredi et vendredi de 7 à 8 le soir.

A. CLAVERIE, spécialiste, 970 St-Denis

Contre la Réciprocité

BRANTFORD ET MERRICKVILLE SONT FORTEMENT OPPOSES AU NOUVEL ARRANGEMENT DOUANIER.

Brantford, Ont., 15. — Par un vote de 53 contre 49, le Board of Trade de cette ville a voté une résolution antiréciprociste après avoir étudié la question au point de vue des intérêts généraux du commerce canadien. La résolution est basée sur le fait que la situation économique du pays est actuellement satisfaisante, et que les relations commerciales entre les provinces et l'empire sont prospères et que par conséquent l'on devrait s'abstenir de tout projet de réciprocité avec les Etats-Unis.

Merrickville, Ont., 15. — A une assemblée enthousiaste où plusieurs députés fédéraux adressèrent la parole, il fut résolu que l'on protesterait énergiquement contre le projet de réciprocité canado-américain et l'on a demandé au député le docteur J.-D. Reid de s'opposer en Chambre à sa ratification.

M. Reid a démontré comment les cultivateurs eux-mêmes devraient supporter la compétition des fermiers étrangers.

M. W.-B. Northrup, député de East Hastings a tourné en ridicule l'assertion de Sir Wilfrid Laurier disant que depuis 40 ans les deux parties avaient favorisé la réciprocité avec les Etats-Unis.

Il rappelle que le premier ministre avait accepté en 1891 le programme annexionniste après que Edward Blake eut démissionné de le mettre à exécution.

Daté du Bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 8 jour de mars 1911. THOMAS MILVEY, Sous-Secrétaire d'Etat.

Hôpital moderne

Ottawa, 15. — Le maire Archambault, de Hull, a reçu de la Sœur Saint-Anaëst, supérieure des Sœurs de la Providence, de Montréal, une lettre dans laquelle elle offre de construire à Hull, un hôpital de \$31,000, moyennant le transfert à la communauté de la propriété Champagne, qui a été achetée par la ville au prix de \$16,600.

Les religieux s'engagent à doter la ville de Hull d'un hôpital moderne, et de mettre à la disposition des pauvres de Hull, au moins dix lits. Le conseil de ville discutera la proposition à sa prochaine assemblée.

Le Club Canadien à New-York

New-York, 15. — Au dîner annuel du Club Canadien de New-York qui a eu lieu hier soir, l'opinion générale exprimée par les membres fut qu'il n'y a pas de rapport entre le traité de réciprocité entre les deux pays disant-on serait avantageux pour tous.

Tout le monde est invité, il y aura certainement foule.

Le secret professionnel

Atlanta, Georgie, 15. — Un reporter T. Y. Hamilton a été condamné à cinq jours de prison pour avoir refusé de donner le nom du policier qui lui avait divulgué les détails d'une enquête sur un meurtre.

TRAVAUX DE VILLE
Pour brochures, factums, têtes de comptes et têtes de lettres, programmes, cartes d'affaires ou de visite, adressez-vous au
DEVOIR, 71a rue Saint-Jacques.
Le travail y est soigné en même temps que rapide, et vous y obtiendrez toujours la plus entière satisfaction.
Demandez nos Soumissions

JOSEPH DENAIS, Conseiller-municipal de Paris.

COURROIES EN CUIR

Faites de matériaux de première qualité à joints courts. D. K. McLAREN, Limitée, 309-311 RUE CRAIG OUEST, Main 4904-4905.

CALENDRIER

JEUDI, LE 16 MARS. Périé, Saint Abraham. Lever du soleil à 6 h. 13; coucher du soleil à 6 h. 06. Lever de la lune à 7 h. 02; coucher de la lune à 7 h. 10. Pleine lune.

CE SOIR

SEANCES ET REUNIONS: Cercle Pie X A.C.J.C. Réunion des membres, sous la présidence de M. Arthur Saint-Pierre sur la "Question Ouvrière".

La fièvre typhoïde

Ottawa, 15. — A l'hôtel de ville, à l'heure qu'il est, on a enregistré 915 cas de fièvre typhoïde. On estime que le nombre de malades qui ne sont pas rapportés, est d'environ un million, ce qui porterait le nombre de cas à environ deux mille.

Aux membres de l'A. C. J. C.

Tous les membres de l'A.C.J.C. sont cordialement invités à une réunion du Cercle Plessis qui aura lieu ce soir à 8 heures au lieu ordinaire des séances du Cercle, sous des auspices de M. Brodeur.

Personnel

M. et Madame J. Krausmann sont partis pour un voyage d'un mois, en Floride, via New-York. Ils s'éloignent principalement à Jacksonville et à Palm Leaf.

Goyer plaide coupable

Louis Goyer, teneur d'une maison de jeux, arrêté il y a une couple de semaines, a été déclaré coupable devant le juge Lett.

Les funérailles de M. Bergevin

Les raquetteurs de Montréal assistent, ce matin, aux funérailles de M. Alexandre Bergevin, premier président de l'Association des Raquetteurs.

DECES

BERGEVIN. — A Montréal, le 13 mars 1911, à l'âge de 22 ans 3 mois, est décédé Alexandre Bergevin, marchand de nouveautés.

DECES A MONTREAL

Onésime MOREAU, peintre, 46 a., rue Wellington, 439, en. ent. 10. Onésime ROCHON, plâtrier, r. Lasalle, 309; Rodrigue LAPOINTE, 48 a., peintre, r. Marie-Anne, 192; Antoine G. ent. de Jos. SÉGUIN, expéditeur, r. Richardson, 162; Théophile LACROIX, 43 a., menuisier, r. Queen, 118; Wilfrid LECLERC, 58 a., agent, r. Christophe-Colomb, 5, Florence, 11; ent. de J. B. GAUTHIER, contremaître, r. Turgeon, 78; Louis, 3 a., ent. d'Émile LAVOIE, journaliste, r. St-Jacques, 359; Amanda, 17 a., fille d'Alphonse PATENAUDE, r. Workman, 452; Mathilda, 40 a., femme de Chas. RACETTE, menuisier, Boul. St-Germain, 15; Anne Johnson, 58 a., femme de Michael HOUSE, r. Fort, 92; Patrick LYON, 65 a., journaliste, r. Egan, 6; Hector, 8 a., ent. de Hector VIGIER, menuisier, r. Casgrain, 119; Martin LEDDY, 72 a., ent. de Georges GOYETTE, briquetier, r. Maréchal, 2909; Exécutoire Goulet, 56 a., femme de Damase BISSERTE, journaliste, r. Albert, 80; teneur de pierre, Av. Lavallée, 616.

Remerciements

La famille Antoine Desjardis désire remercier ceux qui ont bien voulu lui témoigner de la sympathie à l'occasion de la mort de Mme Antoine Desjardis, survenue le 12 décembre la semaine dernière.

'Affaire Blondin-Lanctot

La séance de ce matin est exclusivement employée à entendre le témoignage de M. Henri Proulx, peintre de Sorel, un de ceux qui ont fait une déclaration solennelle contre M. Lanctot.

Ottawa, 15. — La troisième séance du comité chargé d'enquêter dans l'affaire Blondin Lanctot s'est ouverte ce matin à 10 heures 30 minutes. L'affluence est moins nombreuse qu'hier.

M. Henri Proulx, peintre de Sorel, est le premier témoin. C'est un de ceux qui ont fait une déclaration solennelle contre M. Lanctot.

M. Proulx fut à l'emploi du gouvernement, du 16 février 1909 au 5 novembre 1910, sous les ordres de J.-B. Pagé, aux chantiers de la marine à Saint-Joseph de Sorel.

En août 1910, il fut chargé de transporter de la peinture à la maison de M. Lanctot. Pagé lui dit d'enregistrer son temps aux chantiers avant de partir. Omer Pagé et Henri Paul l'accompagnèrent. Le témoin a porté deux bidons contenant un gallon chacun de vernis ou d'huile, ainsi qu'une boîte contenant des petits boîtes de peinture et un paquet de mastic.

On lui avait dit de prendre le chemin le plus long afin de ne pas être vu. Des instructions semblables avaient été données aux autres ouvriers qui y rendaient chez Lanctot. M. Lanctot était présent lorsque le témoin a déposé la peinture. Adélaïde Letendre, Albert Letendre, Louis Paul, Alfred Bouvier, Arthur Plante et Théo. Emond étaient à la maison en train de peindre.

Le témoin est allé de son chef à la maison de M. Lanctot en deux autres occasions. Le gouvernement ne lui a pas fait de réclamation sur son salaire.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

M. Lanctot a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot. M. Proulx a dit qu'il n'avait pas vu de peinture dans la maison de M. Lanctot.

Le 3e procès des frères Houles

IL EST COMMENCÉ DE CE MATIN EN COUR OMBRELLÉE. — ON CHOISIT LE JURY.

Il y avait beaucoup de monde ce matin en Cour du Banc du Roi pour écouter les préliminaires du troisième procès des frères Houles et Aimé Houle, accusés du meurtre de Domina Pelletier.

On se rappelle que les deux premiers procès dans cette affaire se sont déroulés à Valleyfield. A l'issue de chacun, les jurés ne se sont pas accordés. A la demande de M. Leclerc, avocat des accusés, on a transféré la cause à Montréal.

Ce matin, dès que le juge Lavergne fut monté sur le banc M. Leclerc a demandé qu'autant que possible le jury fut composé de Canadiens-Français. Cela épargnerait ainsi du temps puisqu'on n'aurait pas à peine de traduire les dépositions aux jurés anglais qui ne comprennent pas la langue française.

Le président du tribunal acquiesça à cette demande. Alors commença le choix des jurés. Cette procédure très lente dura presque toute l'avant-midi. Certains individus, taxés de partialité, devaient être éloignés. C'est ce qu'on fit.

Les messieurs, dont les noms suivent, ont été agréés: Joseph Gauthier, forgeron; Philéas Pigeon, marchand; Albert Dubois, plombier; Théophile Gervais, vouturier; Alfred Jobin, forgeron; Alfred Lapierre, cultivateur; Arthur Turcotte, jardinier; Basile Sauvé, menuisier; Charles Nadeau, commerçant; Joseph Galarrut, cultivateur; Donat Brabant, constructeur; Adolphe Dion, rentier.

M. D. Lafontaine, procureur de la Couronne expliqua en quelques mots le crime dont sont accusés les frères Houle. Au moment où nous allions nous presser commença l'interrogatoire des témoins.

Cette affaire a cause du retentissement provoqué par les deux premiers procès, sera l'une des plus intéressantes du présent terme de la Cour criminelle.

L'élection dans Lafontaine

MM. EUDORE DUBEAU ET ARSENE LAVALLÉE FERONT DE NOUVEAU LA LUTTE.

Bien que la mise en nomination des candidats n'ait pas encore eu lieu, ce matin, à midi deux candidats se sont présentés pour le poste de député de la circonscription de Lafontaine.

Le premier amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le second amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le troisième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le quatrième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le cinquième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le sixième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le septième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le huitième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le neuvième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le dixième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le onzième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le douzième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le treizième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

LA LUTTE AU COMITÉ DES CHEMINS DE FER

Elle se continue encore active et courageuse par les partisans de l'autonomie de la ville de Montréal.

M. BOURASSA LUTTE POUR LE REFERENDUM

Québec, 15 Mars 1911. A l'ouverture de la séance de la Commission des chemins de fer ce matin, le président, l'honorable M. Kane donne lecture de la teneur des pétitions adressées au premier ministre et aux membres de la commission, demandant 10 billets pour 25 cents durant les heures de circulation ouverte le matin et le soir, 12 billets pour 25 cents pour les écoliers, et un service amélioré, le droit pour la ville de Montréal d'indiquer les extensions sujet à la décision de la commission des services d'utilité publique.

Aussitôt après, M. Bourassa demande qu'on lise aussi les pétitions adressées au comité par le Board of Trade, le Conseil de Ville de Montréal et autres associations importantes.

M. Blouin ne voit pas la nécessité de cette lecture. — Savez-vous ce qu'il y a dans la demande du Board of Trade, lui demanda M. Bourassa.

M. Blouin se contente de rire. M. Bourassa dit qu'il ne connaît pas le contenu de ces requêtes et qu'il aimerait bien à le connaître.

Il semble admis que les requêtes vont être lues lorsque M. Galipeault se lève, proteste, et déclare que le comité ne doit pas se laisser conduire par des résolutions de ces corps, résolutions qui ne sont pas authentiques.

M. Bourassa demande si l'on va faire décider que les requêtes ne seront lues que lorsqu'elles seront favorables aux bills que la majorité du comité prend sous sa protection. M. Levesque croit que l'on devrait lire les pétitions.

Enfin, la lecture est décidée et M. Galipeault disparaît temporairement. Une très longue discussion s'engage sur deux amendements proposés à la clause 14, adoptée hier dans la forme suggérée par la Cité de Montréal.

Le premier amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le second amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le troisième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le quatrième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le cinquième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le sixième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le septième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le huitième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le neuvième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le dixième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le onzième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le douzième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le treizième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le quatorzième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

Le quinzième amendement est proposé par M. Blouin et tout le monde croit qu'il est suggéré par la compagnie. Il a pour effet que les contrats existants actuellement restent en force jusqu'à ce que les contrats autorisés par la clause 14 soient conclus.

qui s'est passé alors qu'il a reçu les délégués de Montréal hier et déclare qu'il faut voter face à la situation et aux "indignation meetings" pour régler une question aussi importante. Autrement dans cent ans, l'on parlera encore le même prix qu'aujourd'hui.

M. Bourassa répond par un appel d'une haute éloquence à l'autorité du premier ministre et à ses responsabilités en matière de législation publique. Il le presse de maintenir le principe du referendum ou de l'effacer complètement des statuts.

Sir Lomer réplique que, dans le cas actuel, il importe de régler la question au plus tôt. Il maintient d'ailleurs que la ville de Montréal a par sa charte le droit de faire tous les referendums qu'elle voudra.

M. Lavergne propose que la loi de referendum s'applique dans le cas actuel. M. Walsh proteste au nom du Comité des Citoyens contre la motion Geoffroy. Le vote est pris finalement et la motion Lavergne est rejetée par la grosse majorité du Comité. Seuls MM. Robitaille, Séguin, Patenaude et Prévost votent avec M. Plante et Geoffroy contre. Le même vote se donne sur la motion Geoffroy.

La discussion du préambule est remise à demain.

Le varioleux de Lachine

Comme le Dr Laberge ne voulait pas, de sa propre autorité, envoyer à l'hôpital des contagieux, rue Moreau, Clark, qui est atteint de la variole et a été mis en quarantaine à Lachine, les commissaires ont été mis au courant à Québec.

Et le commissaire Lachapelle a télégraphié ce matin au Dr Laberge d'envoyer Clark à l'hôpital de la rue Moreau, si le maire de Lachine y consent. Le varioleux habite dans une pension, situés dans le No. 10, à Lachine, et les 14 pensionnaires qui s'y trouvaient ont été mis en quarantaine.

La construction

On a délégué ce matin à l'hôtel de Ville un permis pour la construction, au coût de \$16,000, d'une usine de production d'énergie électrique pour l'édifice de la Y.M.C.A. rue Stanley.

On a aussi délégué un permis pour la même somme à M. Ramsay et Son, pour la construction d'un entrepôt, au coin des rues Saint-Paul et des Inspecteurs.

Ouvriers acquittés

Thomas Izard, David Giroux, Napoléon Leblanc et Philéas Lecomte, les directeurs de l'Union des ouvriers briquetiers, accusés d'avoir détourné des fonds de secours de grève, ont été acquittés par le juge Angers qui n'a même pas entendu les témoins de la défense. Il a déclaré que la plainte telle que formulée par un individu, aujourd'hui disparu, ne tenait pas debout.

Il se blesse en tombant

A midi l'ambulance de l'Hôpital Royal Victoria a été appelée au coin des rues Sainte-Catherine et Victoria. Un M. William Hill venait de faire une chute sérieuse dans laquelle il s'infligea des blessures assez sérieuses au bras et à la tête.

William Hill, âgé de 37 ans, il a été immédiatement transporté à l'hôpital.

Quartier Lafontaine

L'EX-CHEVIN DUBEAU DEPOSE CE MATIN SON BULLETIN DE NOMINATION.

Le Dr. Eudore Dubeau, qui avait été élu chevin du quartier Lafontaine aux élections du 1er février 1910, et dont l'élection a été annulée il y a deux semaines à cause d'un point de droit, a accepté de briguer de nouveau les suffrages des électeurs, et a déposé son bulletin de nomination chez le greffier de la Ville ce matin, parmi les autres bulletins, nous relevons les noms suivants: — MM. Arthur Berthiaume, Paul Galibert, Rodolphe Forget, C.-E. Leclerc, N.-P. Ludger Gravel, Louis-Philippe Hébert, Narcisse Gagnon, J.-F. Houle, Louis Masson, Joseph Paquet, Dr. H. de Marigny, T. Latourneau, L. D'Arceville, J.-E. Gagnon, Geo. Crevier, C.-H. Laurier, A.-J. Goulet, J.-L. Gaudet, O.-H. Massicotte, Wm. Paterson, Dr. J.-H. Gervais, G. Béard, S. Robitaille, W.-G. Black, L.-H. Goulet, Delphis Boucher, Thos. Trudeau, Capt. E. Bourassa, A.-S. Bissonnette, Antonio Kelly, Dr. J.-A. St-Denis, Fernand Rinfé, Pierre Beaulieu, J.-E. Dupuis, J.-P. Coulté, T. Poupard, T. Monette, J.-E. Glemackyer, Joseph Laurier, André Laporte, P. Léveillé, Elie Gauthier, G.-A. Marsan, Pierre Ledue, Dr. L. Franchère, J.-Horace David, A. Hirbour, Dr. A. Gagnon, A. Poitevin, Jos. Gagnon, P.-D. Dery, Dr. J. Nolani, A. Poitevin, M. Gauthier, J.-A. Gagnon, J. Bisailon, A. Chrétien, Zaig, A.-J. Laurende, Dr. A. Ricard, D.-D. Montplaisir, N. Foisy, P.-H. Mailloche, M. Middleton, T. Polier, F. Payette, Jos. Archambault, L. Perrin, O. Garneau, E. Laperle, Jos. Dubeau, H. Courteau, D. Allaire, J.-P. Champoux, M. Pelletier, J. Riendeau, Lemay, E. Bigras, Alex. Janson, Ant. Gauthier, E. Blain, J.-E. Archambault, J. Lamthe, Elie Gagnon, etc., etc.

L'ex-chevin Dubeau avait été élu aux dernières élections par une majorité de 335 votes et était alors, comme aujourd'hui, appuyé par l'Association des Citoyens de Montréal et l'Association Immobilière.

BOURSE DE MONTREAL

M. L. G. Beaudin & Co, courtiers, 104 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 hrs. p.m.

Table with columns: STOCKS, Vend, Ach, and various stock symbols like Am, Avon, B.C.P., etc.

La Banque du Canada

Ottawa, 15. — La Banque du Canada a obtenu ce matin sa chartre, au Comité des banques.

Tuë par un convoi retour des chantiers

Ottawa, 15. — Richard Davis, un bucheur de South Marsh, près d'Ottawa, a été tué par un convoi du Grand Tronc, près de Marsh, dans des circonstances assez remarquables.

Le témoin a demandé des notes à Henri Paul, mais celui-ci a dit qu'il ne pouvait pas pour le moment. "Je croyais qu'avec les notes qu'il aurait pu me donner, j'aurais trouvé Pagé en défaut et j'aurais obtenu justice".

Concert de l'Association Artistique

Le concert annuel de l'Association Artistique des Dames Canadiennes aura lieu le 17 mars courant dans les salons Archambault, rue Ste-Catherine-Est.

Le concert que donne cette association réunissant de plus en plus de la faveur du public, grâce au bon goût qui préside à leur organisation.

Voici les noms des artistes qui figureront au programme: Mmes D. Masson, Savignac, McEnroe, Leduc, Milles, Idola St-Jean, Lefebvre, Couture, Casavant, Magnan, Hébert et Lenire, M. Arnoldi et Leduc. Mme Jarry sera au piano d'accompagnement.

Les membres seront admis sur présentation de leur carte de membres, et le public pour la modique somme de 25 cts. Nous publierons le programme ces jours-ci.

Thomas Butler et John Robertson, deux chanteurs qui ont frappé l'agent de police Daoust alors que celui-ci venait d'opérer une arrestation, ont été envoyés en prison pour deux mois par le Recorder.